

Rapport de Commission sur le préavis n°09/2022 relatif à la pose de 3 totems indicateurs de zone 30km/h

La commission, composée de Madame Leena Fasola, Messieurs Stéphane Paris et Eric Bedelek, s'est réunie le 10 mars 2022 chez Monsieur Paris afin de débattre du préavis précité.

Suite à l'instauration de la zone 30km/h dans le bas du village, la DGMR conseille l'installation d'indicateurs visibles afin de marquer les entrées et sorties de zone. La Municipalité propose l'installation de 3 totems indicateurs 30km/h disposés aux entrées du centre du village sur la Grand'rue, au Pontet et au Chaffard.

Nous déplorons l'absence d'un plan de situation pour se faire une idée de la future disposition des éléments. Néanmoins, nous remercions Monsieur Banderet d'avoir répondu à nos questions par téléphone et de nous avoir donné la localisation précise des futurs totems. Ceux-ci seront posés au niveau de la STEP ainsi qu'aux intersections avec la Route Cantonale des rues du Pontet et de la Grand'rue.

Nous estimons que l'installation de ces panneaux, par leur gabarit et leur visibilité, permettra aux usagers de la route de se souvenir que le bas du village de Concise est une zone où se côtoient piétons, enfants et animaux et ainsi assurer la sécurité de tout le monde. L'initiative d'agrandir la zone depuis la STEP est grandement appréciée, ses habitants n'ayant pas compris pourquoi, à l'époque, la zone 30km/h commençait au beau milieu d'une route et pas au panneau d'entrée du village

La commission remercie cette initiative et espère que dans un avenir proche, ces mêmes totems seront également visibles dans le haut du village, le long de la route de Provence.

Ainsi, la commission recommande au CC du 21 Mars 2022 d'accepter le préavis n°09/2022.

Pour la commission,

Leena Fasola



Stéphane Paris



Eric Bedelek

